



RÈGLEMENT APPEL À PROJETS ÉMERGENCE 2025-2

Préambule

Les Cancéropôles ont reçu pour mission par l'Institut National du Cancer (Inca) de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), cela dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets doivent permettre la détection et le financement de projets de recherche « émergents » innovants : il s'agit de projets :

- o de rupture scientifique et/ou technologique, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux/internationaux est nécessaire ; les projets ne devront pas avoir été soumis auparavant à un autre appel d'offres
- o issus préférentiellement de jeunes équipes émergentes

L'Appel à projets Emergence 2025-2 est exclusivement dédiée à la thématique suivante :

**« Diagnostic précoce des cancers primaires ou des rechutes »
thématique qui inclue toutes les disciplines y compris SHS-E-SP**

Les équipes para médicales sont éligibles.

Si des projets nécessitent des autorisations réglementaires, ces dernières doivent avoir été obtenues avant la soumission.

Tout projet déposé n'entrant pas dans le thème mentionné supra sera inéligible et en conséquence ne sera pas expertisé.

Le financement de projets plus matures est du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ».
Les sous- projets de projets plus vastes soumis ou en cours ne sont pas éligibles.



1. Modalités

Objectifs de l'aide	Détection et financement de l'émergence dans le domaine de la recherche francilienne contre le cancer
Durée et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'une année : dépenses engagées pendant les 12 mois du projet, pouvant être décaissées jusqu'à 18 mois maximum Subvention maximale de 40 000 euros.
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Porté par des équipes de recherche labellisées localisées en région Île-de-France, particulièrement les jeunes équipes Projet entrant dans la thématique de l'appel d'offres Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle Dossier complètement rempli et correctement renseigné
Inéligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Appartenir à une équipe de recherche dont un membre, lauréat d'un précédent appel d'offres Emergence du Cancéropôle IdF n'aurait pas rendu les rapports prévus dans les délais impartis Dossier incomplet Projet n'entrant pas dans la thématique suivante : « Diagnostic précoce des cancers primaires ou des rechutes » thématique qui inclue toutes les disciplines y compris SHS-E-SP
Dépenses éligibles	<p>Dépenses en lien direct avec le projet. Les frais de gestion ne sont pas autorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - consommable de laboratoire - CDD/CDI le temps de travail devra être justifié, pas de doctorants ni de statutaire - prestations - missions plafonnées à 10% de la subvention et à justifier dépense par dépense
Critères d'évaluation principaux	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant du projet (sujet de rupture) Qualité scientifique du projet Qualité scientifique du (des) porteur(s) Faisabilité en une année Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 19 novembre 2024 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 4 février 2025 midi : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi Juin 2025 : notification des projets retenus Septembre 2025 : début des projets août 2026 : fin des projets

Obligation de mentionner le Cancéropôle Île-de-France dans les publications issues des projets retenus.



2. Expertise et décision

L'évaluation de chaque dossier sera faite par des experts

Le Jury d'attribution sera composé : du directeur du COPS, d'experts ayant participé à la revue des dossiers, de membres du COPS (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle Île-de-France).

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

3. Rapports final et de suivi

- 1- Le rapport final sera produit quatre mois après la fin du projet et comprendra deux parties :
 - rapport financier
 - rapport scientifique
- 2- Un suivi des résultats aux appels d'offres nationaux et internationaux découlant des projets Emergence sera fait jusque trois ans après la fin du projet. Le renseignement de ce suivi est obligatoire et soumis aux mêmes règles que le rapport final et sera effectué par le Cancéropôle et/ou l'Inca.

Le porteur de projet s'engage à compléter l'ensemble de ces rapports.

Ce suivi est en effet important pour la pérennisation des financements du Cancéropôle.